



Assurance habitation résilié non paiement des primes

Par **jackandjack**, le 14/11/2014 à 12:38

bonjour,
suite à la résiliation de mon assurance habitation pour non paiement des primes (460euros).Je suis à la recherche d'une nouvelle assurance. Sachant que je ne m'acquitterai pas de mes dettes du moment qu'il ne me reprenne plus.
merci de vos conseils.

Par **Lag0**, le 14/11/2014 à 13:28

Bonjour,
Quelle est exactement votre question ?

Par **aguesseau**, le 14/11/2014 à 13:46

bjr,
je crois que votre raisonnement est erroné.
il vous appartient à vous de d'abord payer vos échéances impayées et ensuite l'assurance acceptera ou non de reconduire votre contrat.
vous aurez du mal à retrouver une société d'assurance sachant que votre assurance précédente a résilié votre contrat pour non paiement des primes.

c'est quand même vous qui êtes à l'origine de la situation dans laquelle vous vous trouvez et non votre assurance.

dans votre situation vous pouvez contacter le bureau central de tarification:

http://www.bureaucentraldetarification.com.fr/BCTA/comment_nous_saisir/document_view_cdt

Par aie mac, le 14/11/2014 à 14:26

bonjour

[citation]Sachant que je ne m'acquitterai pas de mes dettes du moment qu'il ne me reprenne plus. [/citation]

pas grave; vous aurez droit à la visite de l'huissier.

Par jackandjack, le 14/11/2014 à 16:34

merci pour vos réponses;

pour répondre à lag0, je cherche une assurance qui veut

bien assurer ma maison dans les conditions que j'ai énuméré.

pour répondre a aguesseau, d'une, je me suis renseigné auprès de mon assurance et se sont eux qui mon dit qu'il ne me reconduirai pas, même si je m'acquitte de mes dettes. De deux j'ai

trouvé une assurance dans ces conditions, mais beaucoup trop chère. Et troisièmement, certes je suis à l'origine de la situation, mais vous

pensez que je l'ai fait espère! au lieu de m'accorder un délai, une échéance, non, non on vous met a la porte!

enfin merci pour le tuyau je vais y jeter un oeil.

(désolé pour les fautes....)